

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Actualisation des tarifs de location de matériel et de travaux divers de collecte et de traitement des déchets - Année 2013

Mesdames, Messieurs,

La communauté d'agglomération est sollicitée pour des prestations de collecte et de traitement des déchets. Les prestations font intervenir du matériel et du personnel de la collectivité.

Depuis l'ouverture de 5 nouvelles déchèteries, les producteurs de déchets non ménagers sont acceptés à titre payant en déchèteries.

En juillet 2004, la communauté d'agglomération a mis en œuvre un service payant de collecte des déchets verts à domicile pour les personnes à mobilité réduite (personne seule sans moyen de locomotion, personne handicapée, personne âgée de plus de 70 ans).

A partir du 1^{er} octobre 2006, la communauté d'agglomération a mis à disposition des usagers, à titre payant, des composteurs.

Il est proposé :

- de ne pas augmenter le tarif de vente des composteurs individuels afin de favoriser la réduction des déchets ;*
- de répercuter le changement du coût de traitement des pneus du prestataire ;*
- pour le reste, d'appliquer une augmentation d'environ 2 % sur les autres tarifs afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement.*

*** * * * ***

VU l'article 3 alinéa II-3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, notamment la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération n° 5 du conseil communautaire du 19 décembre 2011 relative à l'actualisation des tarifs de location de matériels et de travaux divers pour l'année 2012,

VU la délibération n° 18 du conseil communautaire du 19 mars 2007 relative aux tarifs de facturation en déchèteries des déchets des professionnels domiciliés hors communauté d'agglomération,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs horaires de frais de main d'œuvre et de location de matériel ,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 3 décembre 2012

n°11

page 2/4

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'actualiser les tarifs ci-dessous,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

DESIGNATION	UNITES	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2012	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2013	EVOLUTION
1/ MATERIEL * (sans chauffeur)				
Benne à ordures ménagères Multilève 26 T	Heure Heure	70,23 € 99,88€	71,63 € 101,88 €	2 % 2 %
2/ MAIN D'ŒUVRE	Heure	17,67 €	18,02 €	2 %
3/ COLLECTE DECHETS VERTS	Sac 50 l Fagot **	3,74 € 3,74 €	3,81 € 3,81 €	2 % 2 %
4/ DECHETERIES				
PARTICULIERS <u>Pneumatiques</u>				
CATEGORIE A :				
☞ Tourismes, camionnettes, motos, scooters, quads, pneus 4x4, petits agraires (roues directrices) hors cadre ALIAPUR***	Un.	1,58 €	1,61 €	1,9 %
☞ Pneus sur jantes	Un	1,58 €	1,61 €	1,9 %
☞ Pneus souillés	Un	2,11€	2,14 €	1,4 %
CATEGORIE B :				
☞ Poids lourds, engins légers de manutention, remorques agricoles hors cadre ALIAPUR	Un.	13,18 €	13,38 €	1,5 %
☞ Pneus sur jantes ou souillés	Un.	15,83 €	16,05 €	1,4 %
CATEGORIE C : (de 60 à 130 Kgs)				
☞ Agraires (roues motrices), Travaux Publics, engins moyens de manutention hors cadre ALIAPUR	Un.	21,16 €	22,47 €	6,2 %
☞ Pneus sur jantes ou souillés	Un.	27,43 €	27,82 €	1,4 %

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 3 décembre 2012

n°11

page 3/4

DESIGNATION	UNITES	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2012	TARIFS A COMPTER DU 01/01/2013	EVOLUTION
CATEGORIE D : ⌘ Génie civil, engins lourds de manutention, Agraires (roues motrices) Travaux Publics hors cadre ALIAPUR (> 130 Kgs et < à 450 Kgs) (> à 450 Kgs)	Un.	94,95 €	96,3 €	1,4 %
⌘ Pneus sur jantes ou souillés	Un.	94,95 €	96,3 €	1,4 %
CATEGORIE G : ⌘ Bandage (pneus pleins), chenilles caoutchouc	Tonne	221,55 €	224,7 €	1,4 %
PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS CAPC				
Gravats	M ³	18,51 €	18,88 €	2 %
Tout Venant	M ³	12,19 €	12,43 €	2 %
Déchets Verts	M ³	12,19 €	12,43 €	2 %
Polystyrène expansé	M ³	5,10 €	5,20 €	2 %
Déchets de bois	M ³	7,65 €	7,80 €	2 %
PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS HORS CAPC				
Gravats	M ³	35,04 €	35,74 €	2 %
Tout Venant	M ³	23,41 €	23,88 €	2 %
Déchets Verts	M ³	23,41 €	23,88 €	2 %
Polystyrène expansé	M ³	9,69 €	9,88 €	2 %
Déchets de bois	M ³	14,79 €	15,09 €	2 %
5/ COMPOSTEURS				
Modèle Plastique	Un.	15 €	15 €	0 %
Modèle Bois	Un.	20 €	20 €	0 %

** prix unitaire comprenant le coût d'utilisation du matériel et le coût de traitement des déchets – la mise à disposition fera l'objet d'une convention*

*** à volume égal au sac de 50 l.*

**** hors cadre ALLAPUR : pneumatiques usagés démontés après le 1^{er} mars 2004 (aspect vieilli, craquelé, présence de mousse), souillés (terre, huile ...), jantés*

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 10/12/2012 N°8261
Publié au siège de la CAPC, le 10/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
des services fonctionnels
Emmanuelle ADAM